

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

N° P19-0033780

MUPRAS
RECEPTION

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2994

Société : *Venka*

Actif Pensionné(e)

Autre : *16/782*

Nom & Prénom : *CHAHYO AICHA*

Date de naissance : *01/01/1947*

Adresse : *N° 74 Rue Oued Tansout Hay El Mognad
Nouakchott*

Tél. : *066 859 37 00* Total des frais engagés : *1088,00* Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
Fix: 05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57

Date de consultation : *09/05/2023*

Nom et prénom du malade : *CHAHYO AICHA* Age : *76-7*

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : *OT2 asthme*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *DEROUA*

Signature de l'adhérent(e) : *Othmane*



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
09/05 2023	GS	150	150	Dr. Smail MALKI Médecin généraliste Lot Chabab 1 N 102 - Deroua fix: 05 22 03 43 28 / Tél 06 07 58 58 57
17/05 2023	GRL	Ca		Dr. Smail MALKI Médecin généraliste N 102 - Deroua 58 57

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	03/05/23	320,00 DHT
	17/05/23	618,00 DHT

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

7 Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le : 17.05.2023

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57

LOT : 22010
PER : 09124
PPV : 226DH00
226,00

226,00 x 2

1/8
PHARMACIE BEN M'SIK
MAROUANE BEN M'SIK
Docteur En Pharmacie
Lot. Khadija Bd. Oum Rabiaa - Deroua
GSM : 05 22 53 20 53

226,00
LOT : 22010
PER : 09124
PPV : 226DH00
226,00

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N 102 - Deroua
05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57

618,00

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N°

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28

INPE
062084025

LOT : 0007
PER : 01 2026
PPC : 99.00DH

Dr. Smail Malki

Médecin généraliste

Lauréat de la faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca.



الدكتور سmail المalki

طبيب عام

خريج كلية الطب و الصيدلة
بالدار البيضاء

ORDONNANCE

DEROUA, le : 09 MAI 2023

Aïcha

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Chabab 1 N° 102 - Deroua
Tél: 06 07 58 58 57
05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57

106,80x3
1
Trioxan
320,00

Dr. Smail MALKI
Médecin généraliste
Lot Chabab 1 N° 102 - Deroua
Tél: 06 07 58 58 57
05 22 03 43 28 / Tél: 06 07 58 58 57

INPE
062084025

LOT: S-17-2
PER: 12-2024
PPV: 106,80DH

LOT: S-17-2
PER: 12-2024
PPV: 106,80DH

LOT: S-16-2
PER: 12-2024
PPV: 106,80DH

Consultation à Domicile - Lot Chabab 1, N° 102 - Deroua

Tél: 06 07 58 58 57 / 05 22 03 43 28